

Province de Québec
Commission scolaire Western Québec

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil des commissaires** tenue dans les bureaux de la Commission scolaire Western Québec, au 15, rue Katimavik le 25 février 2025, à 19 h.

PRÉSENCES : La présidente Labadie, les commissaires Bélanger, Brushey, Cornforth, Giannakoulis, Green, Goldsbrough, Garner, McCrank, Moore, Killeen; les commissaires-parents Fortier, Bouchard et James.

PERSONNEL : Directrice des services complémentaires L. Falasconi, directeur des ressources humaines A. Paquin, directrice des ressources financières M. Lupien, responsable de l'application des règles contractuelles A. Gendron et responsable de la gestion administrative R. Vincent.

Le directeur général, M. G. Singfield, le secrétaire général, M. E. Keon, et le directeur général adjoint/directeur des ressources matérielles et de la technologie, M. P. Proulx, sont également présents.

**ABSENCE
MOTIVÉE** Commissaire-parent Rhéault

- Reconnaissance territoriale – Commissaire McCrank

Ouverture de l'assemblée : 18 h 31

Participation publique

Mme Letitia Taylor, parent d'élève, s'adresse au conseil

C-24/25-111 Adoption de l'ordre du jour
LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. La proposition est appuyée par la commissaire Green.

Adoptée à l'unanimité

C-24/25-112 Approbation du procès-verbal
LA COMMISSAIRE MOORE PROPOSE QUE le procès-verbal de la séance tenue le 28 janvier 2025 soit approuvé tel que distribué. La proposition est appuyée par la commissaire-parent Bouchard.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la présidente

Dans son rapport, la présidente Labadie aborde les points suivants :

- Conférence du printemps de l'ACSAQ : Les inscriptions sont ouvertes.
- Projet de loi 40 – Actuellement en situation d'attente.

Rapport du directeur général

En plus de son rapport écrit, le directeur général Singfield aborde les points suivants :

- La Journée de la chemise rose aura lieu le mercredi 26 février 2025.
- Treize candidats ont participé à la première séance de leadership le lundi 24 février 2025.
- Les cours d'été se tiendront à D'Arcy/Symmes pour la zone urbaine, cycle 2. Une option virtuelle est envisagée pour inclure les élèves des zones périphériques et des écoles du Nord.
- Le MEQ a annoncé la première « Semaine de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles », qui doit se tenir du 17 au 21 mars.
- Travaux en cours avec Sabrina Jafralie, Ph. D.

C-24/25-113

Rapport du Comité exécutif – 21 janvier 2025

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2025 du Comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité

C-24/25-114

Demande de dérogation n° 25560G001 à la Politique sur les achats D-11 de la CSWQ pour conclure une entente de gré à gré avec Sarah Quirke, Ph. D., pour une période de 12 mois

ATTENDU QUE la Commission scolaire Western Québec souhaite conclure un contrat de gré à gré avec des psychologues pour les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026;

ATTENDU QUE le Service des ressources humaines a publié plusieurs offres d'emploi pour les postes susmentionnés;

ATTENDU QU'aucune candidature n'a été reçue pour ces postes;

ATTENDU que la date de début du contrat sera le 1^{er} février 2025 et que la date de fin sera le 30 janvier 2026;

ATTENDU QUE l'article 6.4 – Contrat par accord mutuel – de la Politique sur les achats de la CSWQ stipule que :

a) La Commission scolaire peut utiliser un processus d'accord mutuel pour les contrats d'une valeur estimée inférieure à 5 000 \$;

b) La Commission scolaire doit communiquer directement avec au moins un fournisseur et indiquer les biens, services ou travaux de construction requis et tout autre renseignement pertinent;

c) Avant de conclure un contrat par accord mutuel, la Commission scolaire doit s'assurer d'obtenir des prix et des conditions équitables;

ATTENDU QUE la valeur de ce contrat est supérieure au seuil de 5 000 \$ pour un contrat par accord mutuel;

ATTENDU QUE pour un appel d'offres relatif à un contrat de plus de 5 000 \$, trois (3) devis écrits sont requis;

ATTENDU QUE l'**article 7** de la Politique D-11 prévoit une exception au processus d'appel d'offres :

Exception faite des contrats où la dépense estimée est équivalente ou supérieure aux seuils établis par la Loi sur les contrats des organismes publics, le conseil des commissaires peut, dans des circonstances exceptionnelles et pour des raisons légitimes, autoriser la Commission scolaire à conclure un contrat sans avoir recours au processus d'appel d'offres décrit dans la présente politique.

ATTENDU QUE Sarah Quirke, Ph. D., a fourni des services intégrés pour les évaluations psycho-éducatives de nos élèves par le passé et qu'elle est disponible pour répondre aux besoins de la CSWQ pour l'année;

ATTENDU QUE la valeur annuelle du contrat est fixée à un maximum de 50 000 \$;

ATTENDU QUE, par sa résolution n° E-24/25-50, le Comité exécutif recommande d'approuver la demande de dérogation pour conclure un contrat de gré à gré d'une durée de 12 mois avec Sarah Quirke, Ph. D.;

LE COMMISSAIRE BÉLANGER PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil approuve la demande de dérogation pour conclure un contrat de gré à gré avec Sarah Quirke, Ph. D., pour une période de 12 mois, et que la directrice des Services complémentaires soit autorisée à signer tous les documents nécessaires pour ce contrat. La proposition est appuyée par la commissaire-parent Bouchard.

Adoptée à l'unanimité

C-24/25-115

Programme d'achats regroupés – Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) – Gaz naturel – 2025-8079-50

ATTENDU QUE la commission scolaire doit acheter du gaz naturel pour le chauffage;

ATTENDU QUE la commission scolaire a la possibilité de participer à l'achat regroupé n° 2025-8079-50 offert par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), Gaz naturel;

ATTENDU QUE cet achat regroupé du CAG prévoit un contrat permanent attribué au plus bas soumissionnaire;

ATTENDU QUE le contrat résultant remplacera le contrat n° 2020-7517-01;

ATTENDU le *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*, RLRQ c. C-65.1, r. 5.1;

ATTENDU QUE ce type de contrat nécessite l'autorisation du dirigeant de l'organisme public avant la publication de l'avis d'appel d'offres;

ATTENDU QUE la durée de ce contrat est supérieure à trois (3) ans; par conséquent, l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise avant l'attribution du contrat;

ATTENDU QUE le contrat couvrira une période de deux (2) ans allant du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2027, avec une option supplémentaire de renouvellement de 15 mois;

ATTENDU QUE la valeur totale estimée de ce contrat sur 39 mois est de 1 200 000 \$;

ATTENDU QUE, par sa résolution n° E-24/25-51, le Comité exécutif recommande d'autoriser la CSWQ à participer à cet achat regroupé et de charger le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) de représenter la Commission scolaire Western Québec dans son processus d'appel d'offres et le contrat subséquent pour l'acquisition de gaz naturel;

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil autorise la CSWQ à participer à cet achat regroupé et charge le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) de représenter la Commission scolaire Western Québec dans son processus d'appel d'offres et le contrat subséquent pour l'acquisition de gaz naturel, et que le directeur général soit autorisé à signer tous les documents nécessaires. La proposition est appuyée par le commissaire Garner.

Adoptée à l'unanimité

C-24/25-116

Programme d'achats regroupés CAG 2025-8054 – Messagerie rapide – Contrat de 5 ans 2025-2030

ATTENDU QUE la CSWQ doit se joindre à l'achat regroupé du CAG pour ses besoins en matière de services de messagerie rapide, conformément à l'arrêté n° **AM 2024-03** du Conseil du trésor en date du 6 juin 2024;

ATTENDU QUE ce type de contrat de service et de mandat nécessite l'autorisation du dirigeant de l'organisme public avant la publication de l'avis d'appel d'offres;

ATTENDU QUE le contrat couvrira une période maximale de cinq (5) ans allant du 16 mai 2025 au 15 mai 2030, y compris deux options de renouvellement de 12 mois chacune;

ATTENDU QUE notre budget estimé pour ce contrat est de 20 000 \$ par année, soit 100 000 \$ sur la période de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE, par sa résolution n° E-24/25-52, le Comité exécutif recommande que la CSWQ adhère au contrat du programme du CAG pour l'achat de services de messagerie rapide;

LA COMMISSAIRE GOLDSBROUGH PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil autorise la CSWQ à se joindre au contrat du programme du CAG pour ses services de messagerie rapide, et que le pouvoir de signature pour ce contrat soit accordé au DGA Pascal Proulx. La proposition est appuyée par la commissaire Green.

Adoptée à l'unanimité

C-24/25-117

Levée de la séance

LE COMMISSAIRE BRUSHEY PROPOSE la levée de la séance à 20 h 05. La proposition est appuyée par la commissaire-parent James.